



Vers l'ubérisation de nos services publics ?

De la différenciation des territoires à la différenciation dans le traitement des usagers et à la différenciation des statuts des personnels, le pas est en train d'être franchi.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Permettez-nous de profiter de ce congrès des Maires de France pour nous adresser à vous, nos employeurs. Ce congrès se situe à proximité des élections municipales et à un moment où plane l'imposition d'une nouvelle réforme territoriale, qui sera fondée sur une accentuation nette des politiques de différenciation territoriale.

En effet, dans son discours de politique générale, le premier ministre Lecornu a évoqué la place des collectivités sous un aspect qui, selon nous, implique une grave remise en cause de tout l'édifice républicain sur lequel se sont construites les communes et au-delà les collectivités. La « révolution copernicienne » évoquée par Emmanuel Macron en 2017 – à savoir un changement radical du rapport aux territoires, des modes d'action de l'État et de l'uniformité républicaine – s'est progressivement concrétisée sous ses mandats par l'accumulation de réformes de structure, de délégations et d'expérimentations. Ce à quoi l'on assiste, c'est une transition d'une logique de gestion à long terme vers une gestion axée sur le court terme et la rentabilité immédiate, où le statut même du personnel et la structure publique deviennent perçus comme des entraves à cette nouvelle dimension financière.

C'est bien dans cette direction qu'entend aller le gouvernement. Dans la continuité de la politique du président Macron, Sébastien Lecornu a parlé de « libertés normatives » pour les collectivités, c'est-à-dire de la généralisation de la différenciation territoriale. La loi ne serait donc plus la même pour tous. Le principe de l'égalité républicaine volerait définitivement en éclat. Selon notre devise, issue de la Révolution française, La « liberté » n'est pas possible sans « égalité » et il faut remplir ces deux conditions pour créer la « fraternité ». Lorsque la loi n'est plus la même pour tous, ce sont les dirigeants de la collectivité la plus puissante qui dirigent. Les « normes » seront faites pour répondre à leurs intérêts politiques fondés sur des considérations économiques. La démocratie politique et sociale sera la grande perdante.

En tant qu'agents territoriaux, notre fonction est de mettre en œuvre au quotidien la réponse aux besoins des usagers. Nous sommes un rouage indispensable du lien entre les choix et décisions politiques prises par l'assemblée délibérante et la réponse aux besoins. C'est la raison pour laquelle il nous semble essentiel de nous adresser à celles et ceux qui vont mener campagne pour leur réélection, cette adresse concernant bien entendu toutes les candidates et tous les candidats à la gestion municipale.

Pour nous, agents territoriaux et syndicalistes CGT, il y a un rapport essentiel entre la qualité du service public, le niveau de prise en charge et de réponse aux besoins et nos conditions de travail. Nos missions sont aujourd'hui fragilisées par des politiques d'austérité imposées sur le plan national, - parfois relayées localement avec zèle - qui réduisent les moyens des collectivités, remettent en cause le statut des agents et affaiblissent la démocratie locale.

../..

Nous nous adressons à vous, parce que nous considérons qu'il y a un lien intrinsèque entre notre statut, nos conditions de travail et la réponse aux besoins des usagers, dont vous êtes garant en tant qu' élu. Il y a un lien structurel et fondamental entre le rôle des élus et l'engagement des agents de la commune pour mettre en œuvre le service public au quotidien, un lien organique entre notre statut de fonctionnaire-citoyen et l'exercice républicain de la libre administration des communes, l'une étant impraticable sans l'autre. C'est pourquoi nous affirmons que ceux qui présentent notre statut comme rigide, comme un carcan, sont ceux qui y voient un obstacle aux privatisations et autres délégations de service public.

Nous avons conscience que les politiques d'austérité prises au niveau national ont un impact très négatif sur les capacités des collectivités à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des usagers. Force est de constater que ces politiques ont des conséquences désastreuses pour nos collectivités, à tel point que le « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique » (2025) pointe une croissance modérée des effectifs, mais une forte progression des contrats précaires, et le maintien des difficultés structurelles d'attractivité. Les conclusions de ce rapport officiel mettent en lumière une dépendance accrue aux contractuels, une stagnation du pouvoir d'achat et des enjeux majeurs liés au vieillissement des agents, préconisant une nécessaire et urgente révision du modèle de gestion des ressources humaines territoriales afin de résoudre la montée de la précarité, de garantir la stabilité professionnelle et de préserver la qualité du service public local en France. C'est clair pour ceux qui veulent le voir : les agents contractuels sont devenus une « variable d'ajustement » budgétaire : ils sont mobilisés pour répondre à des besoins ponctuels, remplacer des titulaires, ou combler des missions pérennes sans ouverture de postes statutaires.

Ce n'est pas nous qui le disons ! En ce qui nous concerne, nous voyons dans cette dégradation les conséquences directes de la désastreuse loi dite de Transformation de la fonction publique, que nous ne cessons de dénoncer depuis son adoption.

En tant que Maire vous êtes, vous serez un employeur qui diffère totalement d'un patron du privé. Etre élu pour mettre en œuvre des politiques publiques pour répondre aux besoins des usagers/citoyens implique des droits et des obligations.

Ces droits et obligations concernent le personnel municipal.

Chaque jour, dans les écoles, crèches, cantines, bibliothèques, services techniques, structures sociales, administratives ou culturelles, nous faisons vivre les valeurs de la République : égalité, solidarité, proximité.

Fonctionnaires territoriaux, nous considérons qu'il y a un lien fondamental entre nos fonctions, nos missions et la réponse aux besoins des usagers. Nous considérons qu'il ne peut y avoir de service public communal sans agents publics chargés statutairement de le mettre en œuvre, formés et qualifiés pour le faire. C'est pourquoi nous sommes et restons indéfectiblement attachés à la notion d'emploi public, de fonctionnaire-citoyen.

Pour ces raisons, la CGT revendique clairement l'abandon de tous les projets préconisant une « liberté normative » pour les collectivités, le retrait du rapport Ravignon qui entend aggraver les politiques de différenciation instaurées par la loi 3DS. Nous revendiquons l'abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction publique, le retour à un financement des collectivités et à une péréquation fondée sur la réponse aux besoins des usagers, et le retour à une libre administration des collectivités adossée au respect et au renforcement du statut de fonctionnaire (ce qui intègre l'augmentation des traitements, la préservation de la CNRACL...).

C'est pour débattre de ces revendications, que nous avons initié les Etats Généraux des Services Publics Territoriaux (EGSPT), dont l'objectif, partant des revendications des personnels, est de mettre en relation les intérêts indissociables des agents publics et des usagers. Nous souhaitons poursuivre ce débat avec les employeurs locaux qui le souhaitent, dans l'intérêt supérieur des usagers de nos services publics.

